

Point 5 – Annexe 1

✓ Pour information

PROCESSUS ELECTORAL

Résumé et recommandations

Notre 7e Congrès mondial verra le renouvellement des instances statutaires et de la Présidence de notre Organisation mondiale, qui seront élues pour un mandat de trois ans, du 10 au 14 octobre à Daejeon (Corée du Sud).

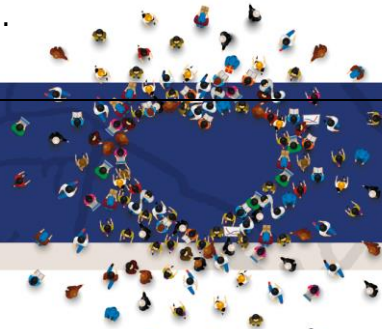
L'appel pour la Présidence est un exercice mondial, réalisé par le biais d'un appel ouvert aux membres, appel qui a été approuvé lors du Conseil mondial à Barcelone. L'appel a été lancé en mars 2022, et les candidatures devaient être soumises avant le 1^{er} août 2022.

Bien que CGLU soit une fervente défenseuse de son système démocratique et ait toujours organisé des processus électoraux pour sa Présidence, l'Organisation encourage la recherche du consensus.

La conduite des élections, qui se fonde sur les statuts de CGLU, les règles de la procédure électorale, et les pratiques menées par l'Organisation mondiale, a été développé afin de garantir un processus solide. Elle a été adoptée par le Bureau exécutif de Montevideo et mise à jour par le Bureau exécutif qui s'est réuni à Séville en juin 2022. Immédiatement après, la conduite des élections mise à jour a été partagée avec les membres, et publiée sur la plateforme UCLGMeets.

Afin de refléter la réalité d'un grand nombre de candidatures à tous les postes, la Commission des affaires statutaires a effectué les propositions suivantes.

- La Commission des affaires statutaires a recommandé que **toutes et tous les candidat-e-s discutent de possibles accords et proposent un ticket (une proposition pour toute la Présidence) basé sur les négociations.**
- Au cas où un vote serait nécessaire, **la Commission des affaires statutaires a recommandé que le vote soit organisé en deux tours pour le poste de président-e uniquement.**
- Après que l'Assemblée générale nomme le Conseil mondial le 13 octobre 2022, une brève session sera organisée pour établir formellement le Conseil mondial. Pendant cette session, **le premier tour des élections sera organisé pour voter pour le/la président-e de CGLU.**
- Après ce premier tour, **les deux candidat-e-s qui auront reçu le plus grand nombre de votes resteront en lice et seront invité-e-s à composer leur ticket, incluant cinq coprésident-e-s (qui peuvent être sélectionné-e-s depuis la liste de candidat-e-s à la Coprésidence et à la Présidence), un-e trésorier-e et la présidente de la Commission permanente pour l'égalité des genres.**



- Le 14 octobre, pendant la session formelle du Conseil mondial, **le second tour des élections sera organisé pour élire le/la président-e de CGLU et son ticket.**

L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** du processus électoral proposé.

Rappel des règles

1. **Composition :** En vertu des Statuts (article 58) la Présidence de CGLU comprend le/la Président-e et jusqu'à 5 Coprésident-e-s, en plus du/de la Président-e de la Commission pour l'égalité des genres.
2. La Présidence est élue par le Conseil mondial parmi ses membres gouvernements locaux, pour un mandat renouvelable entre deux sessions ordinaires de l'Assemblée Générale.
3. Au moins un de ses membres doit provenir d'un membre gouvernement local individuel, au moins un d'une association nationale et au moins un de la Section métropolitaine. Le Président et les Co-Présidents agissent au titre de l'Organisation mondiale et non pas d'une section spécifique.
4. **Eligibilité :** Les membres de la Présidence détiennent un mandat électoral local ; en outre ils dirigent a) un gouvernement local ou b) une association nationale de gouvernements locaux.
5. S'ils ne remplissent plus les conditions a) ou b) ci-dessus, leur fonction au sein de la Présidence cesse à la date de la réunion du Bureau exécutif suivant.
6. Le Bureau exécutif déclare la vacance et a en charge d'organiser, le cas échéant, le processus d'élection en vue du remplacement.

Situation des candidatures

7. Lors de sa réunion à La Haye le 22 septembre, la Commission des affaires statutaires a confirmé que **quatre candidatures (une femme et trois hommes) ont été reçues pour le poste de président-e**, dans l'ordre alphabétique des noms de famille :
 - **M. Uğur Ibrahim Altay**, maire de Konya – Membre individuel
 - **Mme Carolina Cosse**, maire de Montevideo – Membre individuel / membre de Metropolis
 - **M. Jang-Woo Lee**, maire de Daejeon – Membre individuel
 - **M. Jan Van Zanen**, maire de La Haye, président de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG) – Association de gouvernements locaux
8. La Commission a confirmé que **neuf candidatures (une femme et huit hommes) ont été reçues pour le poste de coprésident-e**, dans l'ordre alphabétique des noms de famille :
 - **M. Uğur Ibrahim Altay**, maire de Konya – Membre individuel
 - **M. Johnny Araya**, maire San José – Membre individuel
 - **Mme Carolina Cosse**, maire de Montevideo – Membre individuel / membre de Metropolis
 - **M. Altay Kulginov**, maire de Nur-Sultan – Association de gouvernements locaux
 - **M. Jang-Woo Lee**, maire de Daejeon – Membre individuel

- **M. Li Mingyuan**, maire de Xi'an – Membre individuel
 - **M. Bekhe Stofile**, président de la municipalité de Matjhabeng, président de l'Association des gouvernements locaux d'Afrique du Sud (SALGA) – Association de gouvernements locaux
 - **M. Jan Van Zanen**, maire de La Haye, président de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG) – Association de gouvernements locaux
 - **M. Berry Vrbanovic**, maire de Kitchener, président émérite de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Association de gouvernements locaux
9. La Commission a confirmé que **deux candidatures (une femme et un homme) ont été reçues pour le poste de trésorier-e**, dans l'ordre alphabétique des noms de famille :
- **Mme Asmaa Rhalalou**, maire de Rabat – Membre individuel
 - **M. Berry Vrbanovic**, maire de Kitchener, président émérite de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Association de gouvernements locaux
10. La Commission a confirmé que **deux candidatures (deux femmes) ont été reçues pour le poste de présidente de la Commission permanente de CGLU sur l'égalité des genres**, dans l'ordre alphabétique des noms de famille :
- **Mme Fatimetou Abdel Malick**, présidente du Conseil régional de Nouakchott – Membre individuel
 - **Mme Carolina Cosse**, maire de Montevideo – Membre individuel / membre de Metropolis
11. L'éligibilité de toutes les candidatures a été confirmée par la Commission des affaires statutaires.

Conduite des élections

12. Bien que CGLU soit une fervente défenseuse de son système démocratique et ait toujours organisé des processus électoraux pour sa Présidence, l'Organisation encourage la recherche du consensus. Les fondements mêmes de l'Organisation reposent sur la confiance, le respect et la volonté de collaborer, sur la base d'accords inclusifs. De fait, les candidat-e-s sont encouragé-e-s à proposer un ticket (une proposition pour l'ensemble de la Présidence), fondé sur les négociations.
13. En s'appuyant sur les expériences des Congrès précédents, les membres et les candidat-e-s sont encouragé-e-s à considérer qu'au-delà des postes de Présidence formels, il existe d'autres rôles de leadership possibles (tels que les membres des Conseils politiques, les envoyés spéciaux et les rapporteurs) qui devront être remplis pour accompagner l'ambitieux programme de travail de l'Organisation mondiale.
14. La Commission des affaires statutaires a recommandé de suivre la conduite des élections et d'organiser le vote en deux tours.
- Après que l'Assemblée générale nomme le Conseil mondial le 13 octobre 2022, une brève session sera organisée pour établir formellement le Conseil mondial. Pendant cette session, **le premier tour des élections sera organisé pour voter pour le/la président-e de CGLU.**
 - Après le comptage des votes, **les deux candidat-e-s qui auront reçu le plus grand nombre de votes resteront en lice pour le second tour.**
 - Les candidat-e-s sélectionné-e-s après le premier tour seront invité-e-s à **composer leur ticket, incluant cinq coprésident-e-s** (qui peuvent être sélectionné-e-s depuis la liste de candidat-e-s à la Coprésidence et à la Présidence), **un-e trésorier-e et la présidente de la Commission permanente pour l'égalité des genres.**

- Le 14 octobre, pendant la session formelle du Conseil mondial, **le second tour des élections sera organisé pour élire le/la président·e de CGLU et son collège présidentiel.**
15. La conduite de élections, mise à jour par le Bureau exécutif de Séville, est disponible à l'annexe 2.